Madame Louise Pelletier Régie de l'Énergie Tour de la Bourse 800 rue du Square Victoria Bureau 255 Montréal, (Qué) H4Z 1A2

Objet: À verser au dossierR 3863-2013 et au dossier R-3854-2013

Objet : Installation d'un compteur émetteur de radiofréquences après avoir avisé Hydro-Québec de mon non-consentement.

## Madame,

En décembre 2013, j'ai fait savoir à Hydro-Québec que je ne consentais pas à ce qu'ils installent chez moi un compteur émetteur de radiofréquences. Je souhaitais conserver un compteur électromécanique (ou du moins sans radiofréquence) et ce, sans frais additionnel.

Pour ma sécurité et ma santé, j'utilise le moins possible d'appareils émetteurs de radiofréquences dans ma vie quotidienne. Et voilà que le 28 février 2014, on installe, en mon absence, un nouveau compteur « intelligent » que je n'ai pas demandé.

Je suis complètement outrée de cette qui conduite abusive qui ne respecte pas ma volonté, ni mes droits les plus fondamentaux.

Je réitère donc ma demande d'obtenir un compteur électromécanique, ou du moins sans radiofréquence et ce, sans frais additionnel.

Je demande également que les phases suivantes de l'installation des compteurs « intelligents » soient arrêtées jusqu'à ce que des études sérieuses prouvent, hors de tout doute, que cette technologie est inoffensive pour les humains et les animaux.

Merci de votre attention,

Francine Melançon

Sainte-Julienne